

des Princes &c. Avril 1739. 253

rapport aux difficultés suscitées & aux injures faites à vos Sujets qui trafiquent en Amérique. L'honneur de la Couronne de V. M. & le véritable intérêt de votre Peuple sont & seront toujours inseparables; Et comme V. M. a fait voir en toutes occasions qu'elle a également à cœur l'un & l'autre, il nous seroit impossible de ne pas adhérer inviolablement au zèle de V. M. & sa vigilance pour la sûreté & la conservation de ces deux points.

Les égards de V. M. pour les Résolutions & Avis de son Parlement, & la maniere gracieuse avec laquelle il lui a plu de s'exprimer à ce sujet, sont de grandes marques de sa bonté Royale. Et quoique le désir constant que V. M. a témoigné pour prévenir, par un effet de son amour pour son Peuple, que ces Royaumes, ne soient accablés de toutes les inconvénients d'une Guerre, ait dû la faire pencher à approuver qu'on commençât par des mesures plus modérées, nous ne doutons pas néanmoins que cette vraie magnanimité & cette valeur qui animent votre cœur Royal, ne vous eussent engagé à faire valoir toutes les forces pour défendre & soutenir vos Privilèges incontestables de Commerce & de Navigation, & vous faire rendre justice, ainsi qu'à vos Sujets, si la conduite de la Cour d'Espagne avoit rendu nécessaires de pareilles mesures.

Nous supplions V. M. de nous permettre de lui présenter à cette occasion nos remerciemens sinceres pour sa grande bonté, d'avoir bien voulu nous informer du Trône, qu'il y a une Convention ratifiée entre V. M. & le Roi d'Espagne, dans laquelle il y a un certain payement stipulé pour bonifier les pertes de vos Sujets, & des Plénipotentiaires nommez & établis pour regler dans un tems limité les griefs & abus qui ont jusqu'ici interrompu nôtre Commerce & nôtre Navigation dans les Mers de l'Amérique,